



Compte-rendu de la réunion du Bureau du Pays du 17 octobre 2014

Présents :

Bureau : MMES BEVIERE, CHANTEREAU, DAUVILLIERS, FAUTRAT, MM. FEVRIER, GUERINET, MASSON, PICARD, TARTINVILLE, THION.

Autres personnalités : MME DALLOT, Présidente du Conseil de développement, M. NOLLAND, Maire de Pithiviers.

Absents excusés :

Bureau : MME LEVY, MM. BOURGEOIS, BOUVARD, MALET, MAMEAUX.

Autres personnalités : MMES DUBOIS, Député, CANETTE, Vice-présidente du Conseil régional, Mme DE LA HOUGUE, CG 45, NOURY, Conseil régional, M. FOURNIER-MONTGIEUX, Sous-préfet de Pithiviers, MM. GAUDET, GRILLON, Conseillers généraux, PAGE, Trésorier de Pithiviers.

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Bureau du 26 septembre 2014
- SAGE Nappe de Beauce : reconduction du marché pour le Réseau suivi nitrates 2014-2015
- Affiliation de l'EcoPôle auprès du Centre de Gestion 45
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Schéma de développement économique (*pré requis pour le futur Contrat de Solidarité Territoriale*)
- Affaires diverses

Mme BEVIERE accueille les membres du Bureau et excuse notamment Mme DUBOIS, Député, et M. le Sous-préfet.

Mme BEVIERE donne lecture des pouvoirs reçus :
M. BOURGEOIS donne pouvoir à Mme BEVIERE,
M. BOUVARD donne pouvoir à M. GUERINET.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Mme BEVIERE ouvre la séance par le premier point à l'ordre du jour.

Compte-rendu de la réunion du Bureau du 26 septembre 2014

Mme BEVIERE précise qu'aucune remarque n'a été faite en amont du Bureau ; elle ne relève pas d'observation en séance.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Avant de passer au second point de l'ordre du jour, Mme BEVIERE précise qu'il n'y a pas de dossier présenté dans le cadre du Contrat régional de Pays. Avant de commenter son état d'avancement, elle rappelle que toutes les dépenses des projets, en cours ou à venir, devront, pour être éligibles, être justifiées avant le 1^{er} juillet 2016.

Mme BEVIERE présente les modules sur lesquels il reste des financements régionaux.

-Module 2 (services à la population) : il reste environ 140 000 € pour des projets sur le thème de la santé ou autour de la jeunesse ;

-Module 3 (habitat et rénovation urbaine) : il reste environ 20 000 € qui pourraient être attribués au projet de pension de famille porté par l'association IMANIS, en cours de finalisation ;

Il conviendra de voir avec la Région si une ou plusieurs actions liées à la « grenellisation » du SCoT pourront être soutenues en fonctionnement.

-Module 4 (performance énergétique) : il reste environ 260 000 € pour des projets d'isolation des bâtiments publics ; pour en bénéficier, il faut au préalable avoir réalisé, un pré diagnostic conseil isolation (PCI) dans le cas des communes de moins de 1 000 habitants, un conseil d'orientation énergétique du patrimoine (COEP) pour les communes de plus de 1 000 habitants et les EPCI.

-Module 7 (biodiversité) : il reste environ 80 000 € pour des opérations telles que la gestion différenciée des espaces publics, l'aménagement de lieux de sensibilisation pour la biodiversité, les équipements et aménagements agricoles favorisant le développement de pratiques respectueuses de l'environnement... ;

-Module 11 (activités sportives et de loisirs) : il reste environ 120 000 € pour des aires multisports, des aires de jeux et de loisirs actifs...

Au global, 5 321 861 € de subvention ont été accordés par le Bureau, soit 88,78% de la dotation, hors ID en Campagne (ou 85,26% avec ID en Campagne, soit 5 379 692 €). 4 987 500 € ont été engagés par la Commission permanente régionale, soit 83,20%, hors ID en Campagne (ou 79,96% avec ID en Campagne, soit 5 045 331 €).

SAGE Nappe de Beauce : reconduction du marché pour le Réseau suivi nitrates 2014-2015

Mme BEVIERE précise qu'il s'agit de la reconduction d'un marché nitrates, renouvelable annuellement pendant 3 ans. Ce marché s'élève à 35 050 € HT, soit 42 060 € TTC pour la période 2014-2015, compte tenu du nouveau taux de TVA.

Mme BEVIERE insiste sur l'article 3, indiquant que les frais financiers qui pourraient être liés à cette opération ne seraient, en aucun cas, à la charge du Syndicat de Pays.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Affiliation de l'EcoPôle au Centre de Gestion

Mme BEVIERE fait part du courrier reçu le 4 septembre du Centre de Gestion concernant la demande d'affiliation de l'Etablissement Public Régional à caractère Administratif EcoPôle au Centre de Gestion. Les collectivités ont jusqu'au 4 novembre pour se prononcer.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La Présidente est autorisée à faire un courrier avec avis favorable au Centre de Gestion.

Renouvellement de la ligne de trésorerie

Mme BEVIERE rappelle la nécessité de renouveler cette ligne de trésorerie, réduite à 300 000 € (500 000 € en 2013-2014). Cette disponibilité permet de régler les salaires et les éventuels frais d'études liés au SAGE, sans attendre le versement des subventions correspondantes. Les frais financiers qui en résultent sont pris en charge par les cofinanceurs du SAGE.

Mme BEVIERE donne ensuite lecture des chiffres liés à cette ligne de trésorerie, montrant que les conditions d'attribution sont aujourd'hui plus favorables pour le Pays.

Pas de vote contre – Pas d'abstention – La délibération est adoptée à l'unanimité.

Schéma de développement économique

Mme BEVIERE précise que ce point a été mis à l'ordre du jour pour alerter les Communautés de communes sur la nécessité de réaliser ce schéma pour pouvoir bénéficier, sur le volet économique

(zones d'activités notamment), de subventions régionales dans le cadre du futur Contrat régional de Pays (CRST).

David VOYER précise que si ce schéma est « obligatoire », en contrepartie, la Région le finance à hauteur de 80%. Il est proposé d'organiser une réunion sur le sujet avec les Communautés de communes et de l'évoquer en commission « Economie ».

En amont, les Communautés de communes seront invitées à faire part des documents et autres études en leur possession qui peuvent nourrir ce diagnostic territorial.

Affaires diverses

-Projet de Ligne à Grande Vitesse (LGV) Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL).

Mme BEVIERE rappelle qu'une réunion a été organisée dernièrement sur le sujet, à l'initiative de Mme DUBOIS, Député du Loiret. M. POINTEREAU, Sénateur du Cher et Président de l'association TGV Grand Centre Auvergne y était invité.

Mme BEVIERE passe la parole à M. TARTINVILLE qui représentait le Pays à cette rencontre.

M. TARTINVILLE précise qu'il y a une certaine urgence à se (re)positionner sur le sujet car le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (dont Transports) doit se prononcer sur le choix du tracé en début d'année 2015.

Le Comité syndical du Pays s'est déjà prononcé en 2012 et à la quasi unanimité, sur le tracé ouest.

En 2012, le Conseil général du Loiret était plutôt partagé entre le tracé médian et ouest. Dernièrement, le Conseil général s'est à nouveau prononcé, mais très clairement pour le tracé ouest (unanimité moins 3 voix). Selon ses calculs, le tracé médian consommerait 1 400 ha de terres agricoles (900 ha selon RFF et 700 ha si l'option de longer la D 2020 était retenue).

La Chambre d'agriculture se rallie également au tracé ouest.

Mme FAUTRAT indique que le Conseil régional a formulé un vœu pour le tracé ouest.

Mme DAUVILLIERS et M. NOLLAND précisent que les municipalités de Malesherbes et de Pithiviers prendront également une motion en ce sens.

M. TARTINVILLE précise que les tracés médian et ouest nécessiteront un remembrement important et impliqueront des complications d'accessibilité.

Il est proposé de renouveler la motion prise en Comité syndical en janvier 2012. Les arguments pour le tracé ouest restent valables et d'actualité.

Il est proposé à M. GUERINET, Président du Comité de pilotage Natura 2000, de faire un courrier en faveur du tracé ouest.

A l'unanimité, le Bureau renouvelle par cette motion, sa préférence pour le tracé ouest.

-Commissions thématiques du Pays.

Mme BEVIERE présente le tableau synthèse des inscriptions dans les commissions thématiques du Pays et rappelle la nécessité d'organiser leur installation.

Mme DALLOT, Présidente du Conseil de développement, souhaite que les membres du Conseil soient invités à participer à ces commissions. Le Bureau accepte cette requête.

Seuls 3 délégués ne se sont pas inscrits. Il est proposé que M. JOVE intègre la commission transport et déplacements, Mme BERTHELOT la commission urbanisme et M. CARTIER la commission agriculture.

-Candidature au prochain programme LEADER.

Mme BEVIERE indique que le courrier d'intention de candidater à l'appel à projets LEADER, cosigné avec le Pays Gâtinais, a été envoyé à la Région.

M. TARTINVILLE se propose de participer aux travaux préparatoires de cette candidature.

-Recrutement pour le poste de Chef de projets SCoT et Développement Durable.

Mme BEVIERE rappelle qu'Eloïse ELISA a quitté la structure en septembre. Des 5 candidats auditionnés le 6 octobre, c'est Olivier FLORINE qui a été sélectionné. Il prendra ses fonctions le 27 octobre.

-Initiative Loiret.

Mme BEVIERE rappelle qu'il s'agit de la structure qui attribue des aides pour la reprise ou la création d'entreprises.

Pour notre territoire, 3 projets ont reçu un avis favorable en septembre :

-Prêt de 6 000 € sur 5 ans et 3 000 € d'aides NACRE pour « Point par Point », auto-école reprise par Mme MOREAU à Malesherbes ;

-Prêt de 4 000 € sur 5 ans et 3 000 € d'aides NACRE pour la création de la « SARL LUDIPOSE », société d'aménagement d'aires de jeux de M. BOTHOA à Césarville.

-Prêt de 5 000 € sur 5 ans pour la création de l'« EURL DA SILVA », société de maçonnerie de M. DA SILVA.

En octobre, il sera proposé une aide pour la création de l'« Institut Douce Heure » (activité d'esthéticienne), projet de Mme GRIGNON à Boynes.

-Arrêtés de la Présidente.

Le contrôle de la légalité de la Préfecture a signalé au Pays la nécessité de corriger les délégations des 2^{ème} et 3^{ème} vice-présidents par des délégations permanentes pour qu'ils puissent prétendre à leurs indemnités.

Ainsi, il est proposé de donner délégation permanente à M. GUERINET pour les questions liées à NATURA 2000 et à « La Route du Blé en Beauce » et à M. TARTINVILLE pour les questions liées à l'Agenda 21, la Trame verte et bleue et les programmes européens.

-Approlys.

Mme BEVIERE fait part de la plaquette reçue au Pays. **Il est proposé d'adhérer à cette structure.**

-Commission d'Appel d'Offres.

Une régularisation devra être effectuée en Comité syndical, car en effet, l'élection de la CAO aurait dû être faite en Comité syndical et non pas en Bureau. Ce point sera ajouté à l'ordre du jour du prochain Comité.

-Divers.

La date du prochain Comité syndical est fixée au vendredi 21 novembre. Il sera précédé d'un Bureau. Ces deux réunions pourraient être précédées d'un Comité annuel de suivi ; le Pays reste dans l'attente de la confirmation de la Région.

N'ayant plus d'informations à donner et ne relevant pas d'observation, Mme BEVIERE lève la séance à 18h30.

Monique BEVIERE, Présidente